

Proposition de maquette : « EPS adaptée ».

Les différentes démarches à effectuer pour démarrer la mise en place d'un projet « EPS adaptée » dans votre établissement :

- Lire les B.O et la loi d'orientation du 11 février 2005 : s'appuyer sur leurs contenus pour informer tous les partenaires éducatifs et administratifs de l'obligation institutionnelle faite aux établissements scolaires de mettre en place une « EPS adaptée ».

- R.V avec l'infirmière :
 - ✓ Lister tous les élèves inaptes totaux ou partiels par classe et par niveau de classe.
 - ✓ Lister les pathologies les plus fréquentes dans l'établissement, responsables de ces inaptitudes.
 - ✓ Réfléchir à des aménagements possibles dans les différentes APSA proposées dans l'établissement.
 - ✓ Rédaction d'un nouveau CM pour le niveau 2nd & 1^{ère} avec un courrier explicatif pour le médecin traitant.
 - ✓ Courrier explicatif aux familles.

N.B : Tous les courriers doivent-êtré faits sur papier à en-tête, s/c du chef d'établissement. Dans ces différents courriers doivent figurer quelques références aux textes officiels (extraits de B.O ...).

- RV avec le chef d'établissement :
 - ✓ Expliquer le contenu des B.O.
 - ✓ Nécessité de la mise en place d'un créneau « soutien EPS » (En priorité pour les élèves des classes d'examen), quand l'adaptation sur le créneau classe n'est pas possible.
 - ✓ Modification du règlement intérieur à faire voter au CA.
 - ✓ Rajouter un paragraphe « EPS adaptée » dans le projet d'établissement.

- RV avec son adjoint : (en fin d'année, avant l'élaboration des emplois du temps de la prochaine rentrée).
Lui communiquer la liste des élèves inaptes totaux ou partiels de longue durée susceptibles de poser problème l'année scolaire suivante (en

priorité pour les classes d'examens), afin qu'il effectue un regroupement de ces élèves dans un nombre restreint de classes pour faciliter leur accès au créneau « soutien EPS » dans la mise en place des emplois du temps.

□ **RV avec les CPE :**

- ✓ Expliquer le projet « EPS adaptée » et la nouvelle façon de gérer les inaptitudes des élèves.
- ✓ Présentation du nouveau certificat médical.
- ✓ Présentation du courrier explicatif aux familles.
- ✓ Infos sur l'EPS adaptée et distribution du courrier à **tous** les élèves de l'établissement lors des journées d'accueil en début d'année.

□ **Conseils d'enseignements (pour qu'il s'agisse bien d'un projet d'équipe) :**

- ✓ Trouver des adaptations possibles dans les différentes APSA proposées dans l'établissement, en fonction des inaptitudes les plus fréquentes (cf. adresses internet des académies ayant travaillé sur l'EPS adaptée).
- ✓ Si un aménagement de l'APSA proposée au groupe classe n'est pas possible, quelles APSA proposer dans le créneau « soutien EPS » ?
- ✓ Etablir les protocoles d'évaluation pour les classes à examens et les faire valider par la sous-commission des épreuves adaptées.
- ✓ Montrer des exemples de protocoles d'évaluation validés et non validés par la sous-commission d'épreuves adaptées.
- ✓ **Rédaction du projet « EPS adaptée » :**
 - Modification du règlement intérieur.
 - Rajouter un paragraphe « EPS adaptée » dans le projet d'établissement.
- ✓ Produire un nouveau CM niveau 2nd & 1^{ère}.
- ✓ Courriers aux médecins traitants et aux familles.

- ✓ L'EPS adaptée peut rentrer dans les « CESC » : commission éducation à la santé et à la citoyenneté).

Copies du dossier « EPS adaptée » à toute la communauté éducative:

- Chef d'établissement & son adjoint.
- Infirmière.
- CPE de tous les niveaux de classes.
- Equipe EPS.

Tenir régulièrement au courant tous les partenaires de l'avancée du projet et des remédiassions trouvées aux problèmes rencontrés.

Isabelle LECOMTE
(Lycée du NOORDOVER Grande-Synthe, secteur de
DUNKERQUE).